

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en
séance ordinaire ce 4 novembre 2024 à 19 h 00
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère, Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absent : Jean-Paul Pelletier, conseiller

Assiste également à la séance : Éric Chartier, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia :
 - 1- Délégation de sorties
 - 2- Entente relative aux gros encombrants – ORAPÉ
 - 3- Aide financière au Comité de promotion économique
 - 4- Engagement d'une adjointe administrative
 - 5- Demande de paiement – réfection 6^e Rang
 - 6- Demande de paiement – agrandissement du garage municipal
 - 7- Autorisation de présentation au MTQ de la reddition de comptes des travaux admissibles pour la réfection du 6^e Rang
 - 8- Offre de services de PG Solutions – migration de la paie Megagest vers Aurora
 - 9- Appui au projet Fleur de Lys – GROBEC
 - 10- Acquisition d'une génératrice
 - 11- Remplacement d'un panneau de contrôle à l'usine d'épuration
 - 12- Remplacement de 2 pompes pour la sortie extérieure du réservoir d'eau potable
 - 13- Creusage de fossés – route Fortier
 - 14- Entente pour une devire – rang 1
 - 15- Entente pour une devire – chemin Houle
 - 16- Demande de changement de zonage – zone R-3
 - 17- Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)
 - 18- Petits contrats avec Services sanitaires Denis Fortier
 - 19- Programmation – version no 6 – TECQ 2019-2023
 - 20- Aide financière – SANA -Art-en-mouvement
 - 21- Vente du lot 6 648 766
 - 22- Arrérages de taxes
 - 23- Collection de taxes
 - 24- Dépôt des états comparatifs
 - 25- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – octobre 2024
 - 26- Correspondance
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2024-11-207 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-208 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre

2024 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024, le greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2024 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2024-11-209 Prévissions de sorties

Il est proposé par Roger East et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Aucune sortie			

2024-11-210 Entente relative aux gros encombrants

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'autoriser le directeur général par intérim à signer l'entente relative aux gros encombrants intervenue entre la municipalité de Saint-Ferdinand et l'Organisme de récupération anti-pauvreté de l'Érable (ORAPÉ) pour les années 2025 à 2027 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-211 Aide financière au Comité de promotion économique

Attendu que l'article 94 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de confier à une personne morale à but non lucratif l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités de promotion industrielle, commerciale ou touristique;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut créer un dynamisme dans son milieu;

Attendu que la municipalité veut faciliter le développement économique par la mise sur pied de services pour la création de nouvelles entreprises;

Attendu que l'objectif du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, veut fournir des services à toutes personnes ou groupes voulant s'installer une entreprise dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'apporter une aide financière de 2 000 \$ pour maintenir les activités du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-212 Engagement d'une adjointe administrative

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste d'adjointe administrative;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le comité de sélection, lequel recommande l'embauche de Mme Caroline Bisailon;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Caroline Bisailon à titre d'adjointe administrative, selon la

politique salariale en vigueur, à compter du 4 novembre 2024 pour une période d'essai de 6 mois conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 ainsi que la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1, du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général par intérim à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-213 Demande de paiement – agrandissement du garage municipal

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'accepter la demande de paiement no 1 de Gesconov : 2754-2778 Québec inc. au montant de 289 256.86 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'agrandissement du garage municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-214 Autorisation de présentation au MTQ de la reddition de compte des travaux admissibles pour la réfection du 6^e Rang

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 3 juillet 2023 au 11 septembre 2023;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Pour ces motifs, sur la proposition de Audrey Ouellette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand autorise la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-215 Offre de services de PG Solutions – migration de la paie Mégagest vers Aurora

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour la migration de la paie Mégagest vers Aurora au montant de 4 030 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 17 octobre 2024 pour implantation en 2025. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-216 Appui au projet Fleur de Lys – GROBEC

Attendu que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) fait appel aux partenaires du milieu afin de poursuivre les études de faisabilité du projet Fleur de Lys visant la réappropriation du lit de la

rivière Bécancour dans le secteur Black Lake, à Thetford Mines;

Attendu que le lac Noir, devenu la fosse de la mine Lac d'amiante, était anciennement traversé par la rivière Bécancour;

Attendu que cette étude vise à évaluer la possibilité de reconfigurer le parcours de la rivière afin de la reconnecter avec ce lac, ce qui permettrait de capter les résidus miniers amiantés qui sédimentent et dégradent actuellement les lacs en aval, soit l'étang Stater, le lac à la Truite, le lac William et le lac Joseph;

Attendu que le processus d'étude d'impact sur l'environnement nécessite :

- une modélisation hydrosédimentaire et hydrogéomorphologique en 2D;
- un bilan sédimentaire de la rivière Bécancour à des points d'échantillonnages stratégiques;
- une évaluation de la durée de vie de l'infrastructure;
- les documents nécessaires à la conception de l'affluent de la fosse de la mine Lac d'amiante;
- une étude hydrologique de la rivière Bécancour;

Attendu que l'étude paléolimnologique des lacs du bassin de la rivière Bécancour a permis de constater que l'érosion des haldes de résidus miniers amiantés doit être contrôlée;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a déjà appuyé l'étude hydrogéomorphologique préalable à cette démarche;

Attendu que GROBEC nécessite un appui afin de déposer différentes demandes de financement, notamment au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ainsi qu'au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Attendu qu'afin de permettre de réaliser l'ensemble de la documentation nécessaire à la préparation pour l'étude d'impacts sur l'environnement pour le projet Fleur de Lys, GROBEC sollicite de la municipalité de de Saint-Ferdinand :

- une contribution monétaire annuelle de 2 500 \$ pour 2 ans (2025 et 2026);
- un appui pour une demande de financement au PRAFI;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu :

D'autoriser un appui financier de 2 500 \$ par année, pour une période de 2 ans (2025 et 2026) au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour la réalisation des études de faisabilité nécessaires au projet Fleur de Lys;

D'appuyer les demandes de financement, notamment au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-217 Acquisition d'une génératrice

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de services de Wajax Limitée pour l'acquisition d'une génératrice mobile au montant de 59 425 \$ (taxes en sus) et de financer cet achat par la TECQ. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-218 Remplacement d'un panneau de contrôle à l'usine d'épuration

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'accepter l'offre de services de Les Contrôles Inco inc. pour le remplacement d'un panneau de contrôle à l'usine d'épuration au montant de 45 975 \$ (taxes en sus) et de financer cet achat par la TECQ. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-219 Remplacement de 2 pompes pour la sortie extérieure du réservoir d'eau potable

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter l'offre de services de Les Pompes Garand inc. pour le remplacement de 2 pompes pour la sortie extérieure du réservoir d'eau potable au montant de 12 714.94 \$ (taxes en sus) et de financer cet achat par la TECQ. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-220 Creusage de fossés - route Fortier

Il est proposé par Roger East et résolu d'autoriser les travaux de creusage de fossés sur la route Fortier au coût estimé de 20 000 \$ (taxes incluses) et de financer ces travaux par les revenus reportés du Fonds de carrière - sablière. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-221 Entente pour une devire - rang 1

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec Les Boisés Vianney s.e.n.c. pour la réalisation d'une devire pour les véhicules de déneigement et autres sur le lot 6 234 306 du cadastre du Québec et d'assumer le coût des travaux estimé à 3 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-222 Entente pour une devire - chemin Houle

Il est proposé par Roger East et résolu d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec François Cloutier et Audrey Payeur pour la réalisation d'une devire pour les véhicules de déneigement et autres sur le lot 6 117 871 du cadastre du Québec et d'assumer le coût des travaux estimé à 5 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-223 Demande de changement de zonage - zone R-3

Madame Audrey Ouellette, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Roger East et résolu que la demande de changement de zonage de monsieur Rénald Mercier pour le lot 6 235 221 situé dans la zone R-3 soit refusée. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question.

Mme Ouellette reprend sa place à la table du conseil.

2024-11-224

Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)

Monsieur Yves Charlebois, maire, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable s.e.c. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes aux propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable s.e.c., soit 36 055.01 \$ et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit.

Il est de plus résolu de verser à la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste la somme de 4 413.63 \$ provenant d'Éoliennes de l'Érable s.e.c. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question.

MM. Charlebois et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2024-11-225

Petits contrats avec Services sanitaires Denis Fortier

Il est proposé par Roger East et résolu de retenir les services de Services sanitaires Denis Fortier pour les petits contrats suivants pour l'année 2025 :

- 2 collectes de feuilles par année;
- Collecte des vidanges à l'ancien hôpital St-Julien;
- Fourniture, levée et disposition des conteneurs de l'écocentre;
- Transport et disposition des matériaux secs, des résidus verts et des métaux

aux taux établis dans leur proposition du 25 octobre 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-226

Programmation - version no 6 - TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-227 Aide financière - SANA - Art-en-mouvement

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de verser une aide financière de 3 000 \$ aux Sentiers-Arts-et-Nature des Appalaches pour l'événement Art-en-mouvement 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-228 Vente - lot 6 648 766

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Agathe Marcoux le lot numéro 6 648 766 d'une superficie 151,9 mètres carrés;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour le prix de 1 \$;

Que l'acheteur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre soient payables par Agathe Marcoux;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Agathe Marcoux;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général par intérim Éric Chartier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-229

Arrérages de taxes

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 31 octobre 2024 pour un montant de 329 410.44 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-230

Collection de taxes

Il est proposé par Roger East et résolu que le conseil municipal autorise la greffière-trésorière adjointe à transmettre un dernier avis aux treize contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2022 à 2024 et que le conseil mandate la firme d'avocats Lavery pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt des états comparatifs

Le greffier-trésorier par intérim dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2023 et ceux réalisés au 30 septembre 2024. Il dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2024, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont il dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2024 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'octobre 2024

Le greffier-trésorier par intérim fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses d'octobre 2024.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2024-11-231

Présentation des comptes

Il est proposé par Roger East et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2024 tels que présentés pour un montant de 519 718.24 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-11-232

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffier-trésorier par intérim

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.